

## COMPTE-RENDU SEANCE DU 29 MAI 2024 \_ 18H30

Excusés : Emmanuelle Mercier pouvoir à Guillaume Bonnevin, Natacha Ardouin pouvoir à Isabelle Terminet, Maxime Dauvel pouvoir à Christelle Varache, Alain Lapeyre.

### **Décisions modificatives**

Il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante, afin de régulariser l'échange de parcelles avec M. et Mme Guimateaud :

- ID 2112/60 échange Guimateaud ..... + 15 500,00
- IR 024 produit des cessions ..... + 15 500,00

Il est également nécessaire de prendre la décision modificative suivante, pour le remplacement du toilette au rez-de-chaussée de la mairie :

- ID 2135/82 toilettes mairie ..... + 575,00
- ID 2313/157 travaux bâtiments divers ..... - 575,00

### **Demande de subvention travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est envisagé de poser 2 plateaux ralentisseurs à Saint Martin, pour limiter la vitesse. Le cabinet BETG doit nous transmettre une estimation du coût des travaux pour que nous puissions demander une subvention au Département au titre des amendes de police.

### **Entretien bâtiments**

L'entreprise Toit avenir est intervenue récemment à l'église, où les gouttières étaient bouchées. Cela a été l'occasion de se rendre compte que les toitures des bâtiments communaux (mairie, salle des associations, restaurant, agence postale et logements) ont besoin d'être traitées contre la mousse et remaniées pour certaines. Nous sommes en attente d'un devis de Toit avenir.

Nous avons un devis de 6300€ pour le changement de la plaque de cuisson à la salle polyvalente. Le coût semble trop élevé ; 3 plaques fonctionnant sur 4, il est décidé de ne pas signer le devis. Nous avons un devis de 4120€ pour la modification de la porte d'entrée et de la porte de la cuisine du restaurant ainsi que le changement de volets. Il est prévu de réaliser ces travaux. Un devis a été demandé pour l'insonorisation du réfectoire de l'école. La proposition de Moderato étant de 3220€, d'autres devis seront demandés.

### **Réserve d'eau la Bourgade**

M. Veillon est en train de faire construire un 2<sup>e</sup> chai à eau de vie. Il lui est imposé la création d'une réserve à incendie de 500m<sup>3</sup>. Il projette de créer 2 bâches de 300 et 200m<sup>3</sup>. La commune ne disposant pas de défense incendie à cet endroit, Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 100m<sup>3</sup> et établisse une convention avec M. Veillon. Le conseil municipal donne son accord.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du festival Les 3 coups de Jarnac, l'association SEP sollicite une subvention de la commune à hauteur de 1500€ afin d'organiser une conférence « des dinosaures sous les vignes » par Jean-François Tournepiche. Cet évènement aura lieu le mardi 6 août 2024 à la salle polyvalente de Sigogne.

La ligne de trésorerie d'un montant de 60 000€ contractée auprès du Crédit Agricole en août 2022 et renouvelée en août 2023 arrive à échéance en août 2024. Il est envisagé de la renouveler pour un an supplémentaire.

La commune doit signer chez Me Cénédèse l'acte de régularisation de l'emprise du chemin rural n°1 avec le GFA de la Quantinerie. Monsieur le Maire étant signataire pour le GFA, il donne délégation à Philippe Charpentron pour représenter la commune.

### **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme L. et M. B., les anciens locataires du logement situé 4 impasse Monte au banc, ont déposé 2 requêtes au tribunal de proximité de Cognac à l'encontre de la commune.

La personne qui était intéressée par l'achat du terrain à bâtir impasse Monte au banc et qui a obtenu son permis de construire, semble avoir changé d'avis. Il faudra remettre le terrain à la vente.